

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 11 octobre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le mardi 11 octobre 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Valérie DESQUESNE
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE
Nadine LECHATELLIER à Pascal DALIGAULT
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20221017-22_04920-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Absents excusés : Godwill BABALAO, Flavien DELÊTRE et Angélique MOUROCC

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 1-2-1-1
- en exercice : 29	- pour : 26	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 20	- contre : 0	
- votants : 26	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/090 – Convention de mandat dans le cadre de délégation de service public assainissement Condé-sur-Noireau – STGS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1611-7-1

Vu l'instruction du 9 février 2017 relative aux mandats passés par les Collectivités Territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements destinés à l'exécution de certaines de leurs recettes et de leurs dépenses,

Vu la délibération en date du 23 novembre 2020 par laquelle la Ville a confié à la société STGS une Délégation de Service Public portant sur la concession par délégation de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'avis conforme délivré par le Comptable public,

Vu le projet de Convention de mandat ci-joint annexé,

Il est rappelé que Condé en Normandie a confié à STGS, aux termes d'un contrat de délégation de service public conclu le 16 décembre 2020, dont le terme est prévu le 31 décembre 2032, le service public d'assainissement de la commune conformément à l'article 1.06 du contrat de concession.

En application des dispositions des articles 8.01 et suivants du contrat de concession, STGS est chargée de la facturation et du recouvrement des factures d'assainissement.

Afin de clarifier le rôle du délégataire, du comptable et de la collectivité, il est proposé une convention.

Au titre de sa mission et en vertu du mandat qui lui est confié, le mandataire serait notamment habilité à réaliser les opérations suivantes :

- Gestion des redevances d'assainissement, facturation, encaissement
- Recouvrement, à l'exclusion des procédures contentieuses des redevances d'assainissement
- Reversement au Mandant via le Comptable des sommes facturées déduction faite des créances non recouvrées à l'issue du plan de relance et transférées au Comptable du Mandant
- Instruction et remboursement des demandes de remboursement des sommes encaissées à tort ou des demandes de dégrèvement, strictement limitées comme le prévoit l'article L 1611-7-1 du CGCT.
- Transmission de la liste des impayés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** la convention de mandat,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention de mandat et tous les documents relatifs à ce dossier.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 17 octobre 2022

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

